

Objet : Acte de candidature à l'élection du Comité Directeur du Comité Départemental FFC de Cyclisme du Haut-Rhin

Rappel des conditions de candidature :

Les membres du comité directeur sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale. Leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles. Ne peuvent être élus au comité directeur que des personnes licenciées à la Fédération française de cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Départemental :

- de nationalité française et jouissant de leurs droits civiques;
- de nationalité étrangère, ayant 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

L'élection au comité directeur se fait au sein de l'un des collèges suivants:

✓ collègue général	: 9 élus	collègue VTT	: 1 élu
✓ collègue BMX	: 1 élu	collègue piste	: 1 élu
✓ collègue dame	: 1 élue	collègue loisir	: 1 élu
✓ collègue médecin	: 1 élu	collègue arbitre	: 1 élu
✓ collègue route	: 1 élu	collègue cyclo-cross ...	: 1 élu

Sous peine d'irrecevabilité de la candidature, on ne peut se porter candidat qu'au titre d'un seul collège.

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) à :

Téléphone mobile :

Numéro de licence :

déclare avoir pris connaissance du rappel des conditions de candidature ci-dessus, et déclare présenter ma candidature au collège :

Général / VTT / BMX / Piste / Dame / Loisir
Médecin / Arbitre / Route / Cyclo-cross *(rayez tous les collèges inutiles)*

Fait à le :

Signature du candidat :

**Il est impératif de renvoyer la candidature
pour le 22 décembre 2020 par email à l'adresse : cd68ffc@gmail.com**